

# Guide d'entretien de votre assainissement

## Pourquoi entretenir ?

Un système d'assainissement non collectif est une technique efficace d'épuration des eaux usées domestiques par les bactéries, si celui-ci est entretenu correctement.

Cet entretien régulier est nécessaire pour assurer la pérennité des ouvrages.

Il évitera les problèmes de corrosion, d'engorgement ou de colmatage.

Dès que l'installation est en service, celle-ci doit être vérifiée régulièrement : il est donc nécessaire de rendre tous les regards accessibles.

## Qui doit assurer l'entretien ?

Les opérations de vidange et de nettoyage des différents ouvrages doivent être réalisés par un organisme agréé par le préfet du département.

## Quelques conseils d'entretien...

**Canalisation du réseau externe à la maison :** nettoyer les canalisations à l'aide d'un jet d'eau - 1 à 2 fois / an.

**Séparateur à graisse :** retirer les graisses et les éliminer avec les déchets ménagers - tous les 3 mois.

**Fosse septique ou fosse toutes eaux :** faire vidanger par une entreprise agréée - tous les 4 à 5 ans en moyenne.

**Préfiltre :** nettoyer le matériau en place - tous les ans puis remplacer la pouzzolane si nécessaire tous les 10 ans.

**Pompe de relevage :** Contrôler le démarrage de la pompe et la vidange du poste - 1 fois / an.

**Regard de répartition :** vérifier le bon écoulement, enlever les dépôts éventuels - tous les 6 mois.

**Regard de bouclage :** vérifier l'absence d'eau, si présence d'eau appeler le SPANC - tous les 6 mois.

**Exutoire ou rejet vers fossé, mare, canalisation :** vérifier le bon écoulement - tous les 6 mois.

**Dans le cas des filières agréées** (micro-stations, filtres compacts...) : se référer au guide d'entretien du constructeur.

 **Pensez à conserver l'original du certificat de vidange et à en remettre une copie aux techniciens du SPANC lors de leur visite.**

## Quelques conseils d'utilisation...

Pour éviter tout dysfonctionnement, il est impératif de ne pas jeter dans les canalisations :

Les produits non biodégradables : serviettes hygiéniques, cigarettes...

Les produits chimiques : peintures, solvants...

Les huiles usagées : friture, vidange...

Les ordures ménagères : résidus de café, déchets même après broyage...

